



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents** : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

**Adjoint**s au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux** : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés** : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

**N'ayant pas pris part au vote car membres de bureau d'association** : CHEMINAL Joëlle, SECCO Laëtitia

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022\_092 – FINANCES

### Attribution des subventions de fonctionnement aux associations 2022

Les dossiers de demande de subvention, pour 2022, des associations participant à la vie culturelle, sportive, sociale de la Commune ont été étudiés par la Commission « vie associative, loisirs et sports », qui s'est réunie le 15 novembre 2022.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes aux associations pour 2022

	Subventions attribuées 2021	Attribution 2022
<b>SPORT</b>		
FOOTBALL CLUB	3 500 € +1 000 € except.	3 500 €
JUDO CLUB	3 500 €	3 500 €
SKI CLUB de VIUZ	3 500 €	3 500 €
TENNIS CLUB	1 000 €	1 000 €
ADAC (Boxe)	500 €	2 000 €
AKAN	1 000 €	1 000 €
BASKET CLUB	3 500 €	3 500 €
Athlétisme Multisports	-	1 500 €
<b>CULTURE LOISIRS TOURISME</b>		

BIBLIOTHEQUE	8 700 €	8 908 € (2 € / habitant)
LA CECILIENNE	12 000 €	12 000 € + 3 000 € except. Vieilles casquettes
ENTENTE CANINE	600 € + 400 € except.	800 €
ANAO	500 €	500 €
L'AIR DES MOTS	500 €	500 €
NACOPA'ART	500 €	500 € + 300 € except. Organisation salon
VIUZ EN FETES		9 000 €
<b>ACTION SOCIALE / ANCIENS COMBATTANTS</b>		
ALBEC	500 €	500 €
UDC - AFN	500 €	500 €
FNACA	500 €	500 €
DONNEURS DE SANG	1 000 €	800 €
CLUB 3° AGE " Age d'or"	500 €	600 €
FOYER APAH La Tour	350 €	350 €
<b>EDUCATION</b>		
SOU DES ECOLES <i>Montant par élève</i>	2 500 € fixe + 10 € /enfant	2 500 € fixe + 10 €/enfants
APEL Ecoles Libres <i>Partie fixe</i>	2 500 € fixe + 10 € /enfant de Viuz	2 500 € fixe + 10 €/enfants
APEL Apprentissage natation	2 500 €	2 500 €
JSP Saint Jeoire	1 000 €	1 000 €
DAHUT <i>Fonctionnement</i>	22 000 € + 8 000 € except.	22 000 €
<b>DIVERS</b>		
ECOLE du Chat	300 €	300 €
Haut les Cœurs Solhandicep (St Jean)	350 €	350 €
Syndrome de Williams	350 €	350 €
PEGASE	500 € + 500 € except.	1 000 €

- DIT que les crédits sont prévus au BP 2022
- Le versement est soumis à la présentation de toutes pièces justificatives et à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens lorsque la réglementation le demande

VOTE	POUR	26 (24 Viuz en Fêtes)
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
<b>Adopté à l'unanimité</b>		

Ainsi fait été délibéré  
 Les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour Extrait conforme

Le Maire,  
 Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance  
 Nadia LAOUFI

  
 Certifié exécutoire  
 Télétransmission sous-préfecture le 06/12/22  
 Publication en ligne le 06/12/22  
 Pour le Maire et par délégation,  
 La Directrice Générale des Services  
 Pascale GRANDGIRARD